

MAIRIE DE VECKRING

57920



CHASSE

TIRS DE NUIT DU SANGLIER

Du 2 Février 2025 au 14 Avril 2025

Conformément à l'arrêté préfectoral "2025-DDT-SERAF-UFC N°2", du 15 janvier 2025, article 2, autorisant le tir de nuit du sanglier du 2 février 2025 au 14 avril 2025, des opérations de tir de nuit du sanglier à l'aide d'une source lumineuse, auront lieu sur les 2 lots de chasse de la Commune de Veckring, lot de chasse N°1 versant Kemplich/Klang et lot de chasse N°2 versant Hackenberg durant cette période.

Le Maire
JOST Pascal

